

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

~~~~~ Siège social : 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon ~~~~~

20 Francs

Bulletin N° 85

1994 - N°3



Issy-les-Moulineaux : vue sur l'usine d'incinération d'ordures ménagères la moins polluante de la région parisienne.  
A terme, ses panaches de fumée pourraient-ils être complètement exempts de tout produit toxique?

*(Cliché : Gérard ADER du 6 novembre 1994)*

TAPISSERIE  
SIÈGES  
CADEAUX  
STORES  
PAPIERS PEINTS

"*Bellevue Décoration*"

Maison fondée en 1926

**J. DESCOUT**

RIDEAUX  
LITERIE  
LUMINAIRES  
CANAPÉS  
TENTURES MURALES

21, rue Marcel-Allégot, 92190 MEUDON - Tél. : 45 34 11 78 - Fax : 45 34 94 06

## HOTEL ★★★ NN FOREST HILL

157 chambres - Séminaires

**☎ 46 30 22 55**

40, av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny  
92360 MEUDON-LA-FORÊT

## *Les Mousquetaires*

**Restaurant - Banquets**

Buffet Gourmand

**129 F TTSC - Vin à discrétion \***

\* Prix en vigueur au 1-7-1994

## Cabinet J. PILLOT

Toutes Assurances

**Votre Assureur**

**C<sup>ie</sup> La Providence**  
VIE — ACCIDENTS  
VOL — INCENDIE

**28 bis, rue de la République  
MEUDON Tél. 45.34.16.13**

## IMPRIMERIE **iR** TYPO-OFFSET

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion  
92240 MALAKOFF

**☎ 47 36 29 45**  
Fax : 47 36 88 76



Cadeaux  
Objets utiles  
pour la maison ...

**l'artisanie**

61, rue de la République  
Tél. 46.26.71.57

MEUDON

Ouvert le DIMANCHE

# NOS DÉCHETS EN QUESTION

## Introduction

Depuis quelques années, les médias ont attiré l'attention des Français sur les dangers, pour l'environnement et la santé humaine, d'une mauvaise gestion des déchets. Si de nombreuses entreprises ont agi pour réduire la quantité de leurs déchets et en limiter les nuisances par des traitements adaptés, les déchets des ménages n'ont cessé d'augmenter et sont devenus de plus en plus nocifs.

Pour faire face à cette évolution, la première loi sur l'élimination des déchets du 15 juillet 1975 était devenue insuffisante. Aussi, le gouvernement, sur proposition du Ministre de l'Environnement, a-t-il fait voter, le 13 juillet 1992, par le Parlement, une loi définissant une nouvelle politique française de gestion des déchets conforme aux directives européennes et dont les quatre principes de base sont :

- **prévention ou réduction de la production et de la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits;**
- **organisation du transport des déchets et sa limitation en distance et en volume;**
- **valorisation des déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie;**
- **information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets.**

Le succès de cette nouvelle politique dépendra largement de la participation des citoyens aux actions engagées. A Meudon, pour aboutir à cette participation indispensable, il a paru utile aux quatre associations les plus concernées de notre commune (Union Fédérale des Consommateurs UFC-Meudon, Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, Association des Familles de Meudon, Association Familiale de Meudon-la-Forêt) de sensibiliser les Meudonnais aux problèmes des déchets ménagers. Plusieurs actions ont été menées :

- en janvier, en collaboration avec la Mairie de Meudon, une enquête d'opinion auprès de tous les ménages,
- du 23 mars au 9 avril, une exposition au Centre Culturel,
- le 7 avril, une conférence-débat au Centre Culturel,

- le 30 avril, la 14<sup>ème</sup> opération "Forêt propre" de ramassage des déchets en forêt,
- le 18 octobre, une visite de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Saint-Ouen.

Dans ce bulletin, nos lecteurs trouveront une synthèse des exposés de la soirée du 7 avril. Après Patrice COSSON (de la société SITA) sur la prolifération des déchets ménagers en Ile-de-France, Michel MERCIER (du S.I.E.L.O.M.) dresse un état des collectes sélectives dans les Hauts-de-Seine, Hervé MARSEILLE (Maire-adjoint de Meudon) expose ensuite la situation à Meudon, Renée JOUBERT (Présidente de l'U.F.C.-Meudon) exprime le point de vue des associations, enfin Gérard ADER (Président du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon) présente l'opinion des Meudonnais telle qu'elle ressort des réponses à l'enquête de janvier.

Il nous a paru utile d'apporter aux lecteurs deux informations complémentaires : la première, par Geneviève SLOSSE (de la société DEXEL), sur la collecte des déchets des activités de soins en médecine libérale qui vient d'être lancée par la Mairie de Meudon, l'autre sur le récent traitement des fumées de l'usine d'incinération d'ordures ménagères d'Issy-les-Moulineaux.

En rassemblant ainsi ces documents, nous avons voulu fournir un dossier qui permettra aux lecteurs de comprendre les évolutions passées et surtout de participer aux évolutions futures de la gestion des déchets ménagers dans notre commune.

Les quatre associations ont déjà formulé des propositions aux décideurs et en premier lieu à la Mairie de Meudon; elles poursuivront ce dialogue constructif. Pour enrichir nos propositions et soutenir notre action, nous vous demandons de continuer à nous apporter vos idées comme beaucoup d'entre vous l'ont déjà fait lors de l'enquête de janvier.

Gérard ADER

# L'Ile-de-France : une montagne de déchets urbains à collecter et à traiter

*Nota : Les déchets issus des activités économiques ne sont pas abordés mais la problématique générale est relativement similaire.*

## DÉFINITIONS :

Les déchets urbains sont naturellement produits par les ménages mais on y inclut aussi par extension ceux issus de tous les producteurs et qui sont collectés par les collectivités locales.

La nature, le volume, la composition des déchets traduisent une diversité de gisements qui nécessite des collectes et des traitements de plus en plus spécifiques.

Quelques exemples :

- les ordures ménagères au sens strict,
- les encombrants,
- les déchets d'espaces verts,
- les journaux-magazines,
- les emballages,
- les déchets d'activités économiques,
- les déchets ménagers toxiques,
- les déchets contaminés.

## L'ENJEU EN ILE-DE-FRANCE

En 1990, la production d'ordures ménagères a été estimée en Ile-de-France à **5 millions de tonnes**. Ramenée à l'habitant, la production moyenne est de 470 kg/an pour un francilien, 620 kg à Paris et 460 kg en Petite Couronne. Ces chiffres sont à rapprocher de la production moyenne dans l'hexagone : 366 kg/habitant/an. Un francilien produit environ 1,28 kg/jour contre 1 kg/jour par français en moyenne. **A l'horizon 2015**, sauf bouleversement particulier, l'Ile-de-France devra collecter et traiter **7,3 millions de tonnes**.

Globalement, la collecte traditionnelle des déchets urbains en Ile-de-France est à ce jour de bon niveau. Sauf problème au cas par cas, le traitement s'effectuait sans difficultés majeures jusqu'à une période récente grâce à 13 usines d'incinération, 10 stations de compostage et 16 décharges.

Les problèmes sont à venir du fait qu'indépendamment de l'augmentation régulière des tonnages à traiter :

- les décharges approchent de la saturation et il sera très difficile d'en ouvrir de nouvelles;
- certaines usines sont obsolètes;
- la réglementation nouvelle (loi du 13 juillet 1992) va limiter considérablement l'apport en décharge : **on ne devra stocker en 2002 que le déchet ultime** (le déchet des déchets);
- la valorisation matière (recyclage) devient une composante fondamentale du traitement;
- le transit des déchets en dehors de l'Ile-de-France devra être strictement limité.

## UN PLAN D'ACTION

Pour freiner la dérive, **la réduction à la source** constitue la base du dispositif. Toutefois, bien que séduisante, cette démarche semble peu compatible avec la société de cette fin du XX<sup>ème</sup> siècle. De fait, il convient de repenser en profondeur **l'ensemble du cycle collecte-traitement** en mettant la priorité sur la valorisation matière et énergétique. Par ailleurs, le critère de proximité doit être prépondérant : **il sera obligatoire de traiter sur place ses propres déchets**.

Indépendamment de la mise aux normes nécessaire et rapide du traitement des fumées des usines en place<sup>1</sup>, une quinzaine d'unités nouvelles devront être créées d'ici 10 ans. Toutefois ces installations ne devront pas seulement incinérer les déchets pour les valoriser sous forme de chaleur et d'électricité mais aussi **trier et conditionner les matériaux recyclables** issus des collectes sélectives. On peut détourner 10 à 15% des déchets soit 500 000 tonnes par an en Ile-de-France ce qui correspond à l'équivalent de deux usines moyennes.

## LA COLLECTE SÉLECTIVE

L'objectif économique de la collecte sélective consiste à limiter la destruction des matières premières secondaires :

- les journaux-magazines : 10 à 20 kg/hab/an sont récupérables,

<sup>1</sup>voir "les fumées de la T.I.R.U." en page 17

- les emballages (verre-carton-plastique-métaux) : 25 à 50 kg/hab/an sont récupérables,
- les déchets verts sont aussi aisément valorisables.

Mais, au delà, **l'objectif sociologique est sans doute le plus important** car il oblige chaque citoyen à prendre en compte individuellement, dans sa vie de tous les jours, le problème du déchet et donc de son environnement.

Les communes des Hauts-de-Seine, regroupées au sein du S.I.E.L.O.M. ont engagé des premières actions (apport volontaire du verre et du papier). Il est tout à fait possible d'amplifier le dispositif par des collectes généralisées en porte à porte.

Pour compléter le dispositif, un centre de tri, au minimum, sur le département est indispensable. Des outils nouveaux sont en place comme Eco-Emballages. La Région, l'A.D.E.M.E. (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie) peuvent encourager financièrement les investissements.

## CONCLUSION

**En adoptant une démarche pragmatique et volontariste qui associe tous les citoyens, la montagne de déchets peut être arasée. Il en coûtera plus cher aux Franciliens, mais c'est le prix de l'environnement.**

Patrice COSSON

## Les collectes sélectives dans les Hauts-de-Seine

Il m'apparaît utile, en premier lieu de me faire connaître parce que ma présentation est significative des efforts qu'il convient de faire encore au niveau des déchets même si la région parisienne est peut-être un peu en avance par rapport à ce qui se passe ailleurs.

Je suis donc Directeur Général des services techniques du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (S.E.D.I.F.), qui est une structure intercommunale qui date de 1923 et regroupe 144 communes soit 4 millions d'habitants autour de Paris. C'est dire, qu'en ce qui concerne l'eau potable, on n'a pas attendu aussi longtemps (s'agissant d'un bien aussi précieux) pour imaginer des solutions de regroupement volontaire permettant de résoudre un problème important qui est celui de distribuer l'eau potable. De plus, la première loi sur l'eau date de 1964 alors que celle sur les déchets est seulement de 1975.

Si j'interviens comme conseiller technique dans le domaine des déchets, ce n'est pas à titre permanent comme au SEDIF, mais à titre temporaire. C'est dire, là encore, le décalage important entre le soin que l'on apporte à l'eau potable et l'intérêt que l'on porte aux déchets.

Cela dit, il convient d'explicitier qui fait quoi sur ce sujet en région parisienne.

Au niveau des responsabilités, le premier niveau est le niveau communal. C'est la loi qui donne obligation au maire de s'organiser pour collecter les déchets ménagers. Pour ce faire, soit chaque commune réagit à son niveau, soit il est fait appel à des structures intercommunales.

En ce qui concerne la région parisienne, il a fallu attendre 1984 pour que la notion d'intercommunalité soit effective au niveau du traitement et de l'élimination des déchets. Pourquoi? parce que c'était là où le problème était le plus crucial puisque les tonnages en cause étaient importants et que les usines de traitement d'ordures ménagères en région parisienne c'est-à-dire celles de la Ville de Paris, ne suffisaient plus. Il a fallu en 1984 une prise de conscience partagée au niveau régional pour que l'on imagine effectivement un traitement intercommunal des déchets : ce fut la création du S.Y.C.T.O.M. (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne).

Le SYCTOM a l'avantage d'être une structure intercommunale récente ayant de ce fait bénéficié du passé. Sa structure s'est largement inspirée des autres syndicats intercommunaux pour faire mieux.

Il a été ainsi imaginé qu'au niveau de ce syndicat intercommunal, les communes seraient certainement mieux représentées si elles arrivaient dans cette structure sous une forme regroupée. C'est ce qui s'est produit pour le département des Hauts-de-Seine avec la création du S.I.E.L.O.M. (Syndicat intercommunal d'élimination des ordures ménagères des Hauts-de-Seine).

Le SIELOM est donc l'organisme intercommunal, départemental qui représente les communes dont Meudon, au sein du SYCTOM. S'agissant bien entendu de responsabilités fondées sur des considérations techniques, il est apparu important pour cet organisme, de disposer d'un conseiller technique, votre serviteur aujourd'hui, même si la mission est temporaire. Ainsi, la représentation des élus au sein du SYCTOM est une représentation politique disposant, en propre, d'une faculté d'expertise technique.

Le SIELOM, qui est une émanation des communes, se limite bien sûr dans son action aux collectes puisque c'est le SYCTOM qui assure le traitement des déchets sous forme d'incinération, de tris et aussi, mais pour peu de temps encore, de mises en décharges.

Pour exercer sa mission, le SYCTOM dispose de trois usines de traitement : la plus récente et la plus moderne, Saint Ouen II, qui remplace la première unité d'incinération devenue insuffisante et obsolète, Issy-les-Moulineaux, que vous connaissez puisque c'est la plus proche de Meudon et Ivry-sur-Seine en cours de rénovation. Il y a aussi des postes de transfert et des centres de tri. Le plus important, et le plus moderne aussi, est celui de Romainville.

Pour le département des Hauts-de-Seine, les possibilités de traitement sont : l'usine de Saint-Ouen pour la partie nord, l'usine d'Issy-les-Moulineaux et celle d'Ivry-sur-Seine pour le sud. Au niveau du centre de tri, le seul centre disponible est celui de Romainville qui se trouve très éloigné du département des Hauts-de-Seine.

### **Quel objectif s'est donné le SIELOM?**

Le SIELOM s'est donné l'objectif d'apporter aux communes une aide technique et logistique dans la façon d'appréhender le problème de l'élimination des déchets. La première façon imaginée par les élus du SIELOM a été de promouvoir les collectes sélectives et ce, en commençant par les éléments les plus lourds, les plus indésirables au niveau des usines d'incinération, c'est-à-dire le verre.

La collecte du verre a été la première collecte lancée sous la forme d'apport volontaire au moyen de conteneurs sur la voie publique.

C'est une solution qui donne des résultats acceptables : 10,22 kg par habitant et par an dans le département des Hauts-de-Seine. Ce chiffre est significatif et représente un résultat honorable eu égard à ce qui se passe ailleurs en France.

Pour la collecte du verre, ces résultats sont incontestablement dûs à une certaine culture dans notre pays issue de la notion de consigne. Les habitants ont gardé cette habitude de reporter le verre et je crois que cela explique le relatif succès de cette opération qui consiste à abandonner les bouteilles de verre sur le chemin qui les conduit à l'endroit où ils s'en procurent d'autres.

La deuxième initiative du SIELOM fut la collecte des vieux papiers des ménages en 1988. Pour le papier, l'entreprise fut plus délicate que pour le verre puisqu'elle n'entrait pas dans le droit fil d'habitudes antérieures. Le seuil actuel est encore insuffisant avec 5,45 kg par habitant et par an, mais c'est toujours autant de collecté et de gagné sur les coûts d'incinération.

Les autres initiatives lancées par le SIELOM ont eu pour but d'analyser ce qui se trouve dans les poubelles et ce qui ne devrait pas y être. Parmi ces déchets là, il y a ce qu'on appelle les déchets toxiques en quantité dispersée qui, lorsqu'ils ne se trouvaient pas dans les poubelles, risquaient de polluer le milieu naturel, ce qui était encore pire. Ainsi, le SIELOM a décidé de proposer un nouveau service aux communes avec l'aide du département qui a accepté de financer le premier investissement, c'est-à-dire le camion laboratoire. En effet, ces déchets ne peuvent pas être collectés n'importe comment. Il y a des précautions à prendre, donc des moyens de collectes spécifiques, puisque par définition ils sont très variés et souvent très dangereux, même en quantité dispersée.

La ville de Meudon a été l'une des premières à accepter de tester ce principe, qui s'appelle ici "kangourou", en référence au petit animal à poche connu de tout le monde et qui permet de collecter les médicaments, les piles ainsi que beaucoup de produits de "bricoleurs" tels que peintures, produits de désinfection, etc. , enfin des aérosols, des lubrifiants,... Les quantités collectées sur la ville de Meudon ne sont pas négligeables et c'est heureux que ces produits ne soient plus dans les poubelles et encore moins dans la nature.

Dans le même esprit, la commune de Meudon s'est portée candidate et ville pilote pour la collecte des

produits souillés provenant des professions médicales et paramédicales. Il s'agit de récupérer les objets piquants tranchants des infirmières, des médecins, des centres de soins divers. Autant de produits qui là encore, ne rêvons pas, se retrouvent dans les poubelles alors qu'ils ne devraient pas y être.

### Quels sont les projets à venir du SIELOM?

Il est clair qu'il convient certainement de s'interroger sur le caractère exclusif du procédé le plus expéditif, c'est-à-dire celui qui consiste à incinérer tous les déchets.

Cette solution s'est développée en région parisienne parce que la récupération de chaleur issue de cette combustion peut être facilement consommée pour les besoins du chauffage urbain sur un territoire aussi urbanisé. En effet cette super agglomération n'a pas que des inconvénients. Elle permet d'y développer des réseaux de chaleur dans des conditions économiques intéressantes. Par conséquent, l'incinération est certainement une solution pertinente dans cette région pour autant que soit effectif le traitement des fumées de telle sorte que l'on ne substitue pas une pollution à une autre.

Ces opérations de traitement des fumées sont, depuis la parution de normes européennes de plus en plus draconiennes, des opérations très coûteuses qui expliquent pour une part sensible, l'augmentation de la redevance pour incinération des ordures ménagères puisque cette dernière comprend deux parties : l'une fixe par habitant et qui couvre les frais de gestion; l'autre, proportionnelle aux coûts de l'amortissement des investissements et aux frais de fonctionnement, déduction faite des recettes, c'est-à-dire essentiellement issues de la vente de la chaleur produite.

En 1990, la tonne traitée revenait à 81 F; elle est passée à 107 F en 1991, à 137 F en 1992, à 183 F en 1993 et à 234 F en 1994. Ces augmentations, bien que très importants, ne sont pas terminées. En effet, le traitement des mâchefers entrent maintenant dans les obligations imposées par les normes européennes.

Par ailleurs, actuellement 25% du tonnage des déchets va encore en décharge sans autre forme de traitement ou de tri alors qu'en l'an 2002 tout recours à la décharge sera interdit. Il faudra donc construire d'autres unités de traitement. Qui dit construire d'autres unités de traitement dit, bien entendu, faire des investissements très importants, très lourds qu'il faudra amortir. Par conséquent, la redevance pour l'incinération continuera d'augmenter. Il faut noter que le prix de 234 F la tonne

n'est pas exagéré. Il faut savoir que l'incinération, en France, coûte 600, 700 voire 800 F la tonne parce qu'il n'y a pas toujours la possibilité de récupérer facilement la vapeur produite.

Ainsi, tous les investissements qu'il va falloir faire, suite à des normes de plus en plus draconiennes augmenteront alors que les recettes issues de la vapeur auront tendance à diminuer. Là, il ne faut peut-être pas trop s'en plaindre puisque le prix de la vapeur est bien entendu calqué sur le prix de l'énergie, c'est-à-dire sur celui du charbon et du pétrole dont vous savez qu'il est stable depuis plusieurs années.

C'est pourquoi le SIELOM qui représente les communes des Hauts-de-Seine, donc la commune de Meudon, au SYCTOM, s'est vraiment posé la question de trouver des alternatives à cette progression pour essayer d'en limiter les effets. Une réponse se trouve certainement dans le développement des collectes sélectives. En effet, même si la collecte sélective présente l'inconvénient d'être une surcharge par rapport à la collecte normale, elle a, en revanche, l'avantage de présenter des coûts mieux maîtrisables dans le temps que les unités d'incinération. Il y a cependant énormément de progrès à faire car il est bien clair que dans notre pays le recyclage en est à ses balbutiements.

La création d'ECO-EMBALLAGES, sur un principe que je connais bien dans le domaine de l'eau, celui de "pollueur-payeur", est une initiative très récente puisqu'elle date d'un an.

Comment ce principe "pollueur-payeur" a-t-il été transposé dans le domaine des déchets?

La plupart des déchets sont des emballages, et pour réduire ces emballages, il est apparu intéressant de traiter la question à la source et de sensibiliser les producteurs industriels dès la fabrication d'un produit, avant sa commercialisation, et ce, afin de prendre en compte son emballage lorsqu'il est nécessaire, et c'est souvent le cas, afin d'imaginer d'une manière industrielle, soit d'en diminuer l'importance, soit de lui donner un caractère biodégradable, soit de mettre en oeuvre des dispositions spécifiques pour l'éliminer. Dans tous les autres cas, l'industriel est passible d'une taxe, récoltée par la société ECO-EMBALLAGES, cette société étant chargée de mettre cet argent à la disposition des collectivités locales pour développer des collectes sélectives.

Ces dispositions sont autant d'incitations à étudier sérieusement le développement des collectes sélectives car

leur coût est assez important mais maîtrisable alors que les recettes peuvent, en revanche, être certainement améliorées.

Pour ce faire, le SIELOM a lancé une étude de faisabilité sur l'optimisation de ces collectes. En effet, le dispositif qui consiste à installer des conteneurs sur la voie publique a certainement atteint son optimum. Le domaine public a des limites et on ne peut imaginer de mettre des conteneurs partout.

Si l'on veut développer ces collectes sélectives, il faut donc envisager d'intervenir d'une manière plus profonde dans la collecte traditionnelle actuelle. Une des solutions qui est actuellement testée à Issy-les-Moulineaux est l'introduction d'une deuxième poubelle pour les produits à recycler. Il est demandé au consommateur de faire l'effort de gérer deux poubelles, l'une pour les déchets humides et l'autre pour les produits secs recyclables.

Sur ces bases, le SIELOM a lancé une étude sur l'ensemble du département pour voir, commune par commune, de quelle façon on pourrait développer ces collectes sélectives en identifiant à la fois les coûts de mise en oeuvre, les recettes provenant des produits recyclés ainsi que les différentes aides possibles (la société ECO-EMBALLAGES, le Département, la Région) et en mettant tout cela en perspective afin de voir si le développement de ces collectes sélectives est une alternative intéressante économiquement et écologiquement vis-à-vis de l'incinération avec récupération de chaleur.

Mon sentiment est qu'il faudra vraisemblablement combiner les deux. Cependant, il est certainement utile de promouvoir des expériences concrètes sur le terrain avant de généraliser quoi que ce soit. Il est bon d'effectuer

commune par commune, un inventaire de ce qu'il est possible de faire, compte tenu de la structure de l'habitat et de la composition des ordures ménagères. La structure de la poubelle n'est pas la même à Meudon que dans d'autres communes du département et il est important que commune par commune, on se pose cette question et que l'on voit si, effectivement, et de quelle façon les collectes sélectives peuvent être une alternative crédible dans l'élimination des déchets.

Je crois que cette démarche est indispensable sur le plan économique. En effet, rien ne serait pire que de demander aux consommateurs de faire un effort d'apport volontaire, d'avoir deux poubelles à la maison, de faire un peu attention à ce qu'il jette (est-ce recyclable ou non?), s'il ne lui est pas demandé un geste utile, c'est-à-dire correspondant réellement à quelque chose d'économiquement et d'écologiquement valable. On ne peut pas se permettre, pas plus dans ce domaine que dans un autre, de se faire plaisir.

L'exemple allemand n'est certainement pas à suivre. En effet, des tonnes et des tonnes de produits ont été collectées d'une manière sélective mais les études de recyclage n'ont pas été menées préalablement et les produits restent en stock. Il ne faut pas refaire les mêmes erreurs en France et se lancer dans les collectes sélectives à une échelle vraiment industrielle sans que l'on ait acquis la certitude qu'il s'agit d'une alternative valable.

Voilà ainsi résumées les perspectives d'avenir pour le département des Hauts-de-Seine et par conséquent pour la commune de Meudon.

Michel MERCIER

## Élimination des déchets sur la commune de Meudon

La collecte et l'élimination des déchets sont actuellement régies par la loi du 15 juillet 1975, modifiée et complétée par la loi du 13 juillet 1992. Ces lois prennent en compte la collecte sélective des déchets, la récupération des matériaux et la protection de

l'environnement, trois idées que la commune de Meudon s'est attachée à favoriser dans les diverses opérations qu'elle a mises en place depuis une dizaine d'années, notamment par deux choix récents concernant les déchets toxiques ménagers (opération Kangourou) et ceux

produits par les professionnels de santé où notre commune, dans les deux cas, était ville pilote pour le département des Hauts-de-Seine.

## **ORDURES MÉNAGERES : UNE PRODUCTION MAÎTRISÉE.**

En ce qui concerne les ordures ménagères courantes, la commune de Meudon se situe dans une très bonne moyenne, intermédiaire entre la moyenne nationale et la moyenne régionale. En 1992, les Meudonnais ont produit 16 123 tonnes d'ordures, soit 3% de la production du département des Hauts-de-Seine, représentant un ratio de 376 kg/hab/an, largement inférieur aux ratios départemental (417) et régional (460).

L'évolution sur trente ans, de 1960 à 1990, a connu une augmentation beaucoup moins rapide dans notre commune que dans la région Ile-de-France ou le pays. Cette production est en effet passée de 8 300 tonnes en 1960 à 18 241 tonnes en 1990, représentant respectivement des ratios de 286 kg/hab/an et 402 kg/hab/an. Cette augmentation de la production par habitant (multipliée par 1,4) est sensiblement inférieure aux chiffres nationaux (de 220 à 360 kg/hab/an, soit une multiplication par 1,63) et régionaux (de 275 à 460 kg/hab/an, soit une multiplication par 1,67).

Il faut encore noter que la production générale a connu, ces dernières années, une diminution qui peut être imputée en partie à la généralisation de la conteneurisation, obligatoire depuis 1991, ainsi qu'au développement des collectes sélectives.

## **COLLECTES SÉLECTIVES DU VERRE ET DU PAPIER**

Meudon s'est très tôt associée à la mise en place des collectes sélectives. Dès 1981, la commune signe une convention tripartite avec le Comité des Hauts-de-Seine de la Ligue contre le cancer et Saint-Gobain afin de procéder au ramassage du verre usagé. Une trentaine de conteneurs spéciaux sont ainsi mis à disposition des Meudonnais (12 à Meudon-la-Forêt, 20 à Meudon-Ville) permettant la collecte de 271 tonnes de verre dès la première année.

Lorsque le SIELOM, en 1985, prend le relais du Comité départemental de la Ligue contre le cancer, Meudon est la première ville des Hauts-de-Seine à signer la nouvelle convention, rejoignant ainsi un groupe de trois communes-pilotes constitué quelques années auparavant. La collecte du verre, sur notre commune, connaît une

réussite tout à fait honorable par rapport aux moyennes nationales. En 1993, 594 tonnes de verre usagé ont été ainsi collectées, représentant 13,1 kg/hab/an (moyenne de 10,04 pour l'ensemble des 26 communes du SIELOM; le record départemental est détenu par la commune de Garches avec 20 kg/hab/an).

Le papier ne fera l'objet d'une collecte sélective par conteneurs in situ qu'à partir de 1987. Pourtant, dès 1981, la Ville accordera son autorisation à l'U.F.C. (Union Fédérale des Consommateurs) pour le dépôt, deux fois par an, de bennes de collecte. Ce type d'opération ponctuelle connaîtra un succès grandissant au cours des années puisque l'on passera de 41 tonnes de papiers collectés en 1981 à 68 tonnes en 1986.

Dès la mise en place par le SIELOM, en septembre 1987, de son opération pilote dans le département des Hauts-de-Seine, Meudon s'engagera pour la collecte sélective des journaux et revues, par le biais de 23 conteneurs répartis sur l'ensemble de la commune ou, jusqu'en 1991, par le ramassage en porte à porte. La collecte de papiers usagés ne cessera d'augmenter, passant de 96 tonnes en 1988 (ratio de 2,05 kg/hab/an) à 310 tonnes en 1993 (ratio de 6,8 kg/hab/an) alors que, pour l'ensemble des 21 communes ayant signé une convention avec le SIELOM, le ratio en 1993 est de 5,4 kg/hab/an.

Autant les résultats obtenus avec la collecte sélective du verre sont encourageants, autant ceux réalisés avec le papier pourraient être très nettement améliorés. On estime en effet que sur 100 kg de papier usagé par habitant et par an, 50 kg devraient pouvoir être récupérés et recyclés. Avec un ratio de 6,8 kg/hab/an, Meudon se situe très en dessous de la moyenne nationale (environ 12 kg/hab/an) ou du record de Dunkerque, ville pilote en la matière, qui a récupéré 25 kg/hab en 1992.

## **PRODUITS TOXIQUES : DEUX OPÉRATIONS PILOTES**

A la suite des Assises départementales de l'Environnement, en novembre 1990, le Conseil général des Hauts-de-Seine et le SIELOM décidaient la mise en place d'une collecte sélective des déchets toxiques ménagers donnant lieu, en octobre 1991, à la signature d'un protocole d'accord entre le SIELOM et la société SITA, qui développe le système de collecte KANGOUROU. Meudon fut la ville pionnière du département en proposant à la population, dès mai 1992, ce type de collecte basée sur un apport volontaire.

Après un essor important la première année : 1256 kg collectés de mai à décembre 1992, puis plus de 2500 kg sur une période équivalente de neuf mois en 1993 (3341 kg sur douze mois), ce type de collecte semble plafonner en 1994 avec un total de 2485 kg au 30 septembre, toujours pour une période de neuf mois. Avec un ratio de 73 gr/hab/an, Meudon se situe dans une bonne moyenne, mais ces résultats pourraient sans aucun doute être améliorés quand on sait que le département de l'Essonne, grâce à une très importante campagne d'information, obtenait, en 1993, un ratio de 360 gr/hab/an.

Dernière née des collectes sélectives, la collecte des déchets médicaux en provenance des professionnels de santé en exercice libéral est entrée en service le 6 septembre 1994. En créant le SMUCEDAS (Service municipal de collecte et d'élimination des déchets d'activité de soins), Meudon lançait une opération pilote sur le département des Hauts-de-Seine dont on peut dire qu'elle a reçu un accueil favorable de la part des professionnels de santé meudonnais (60% d'entre eux sont déjà inscrits). D'autre part, suite aux articles parus dans les presses spécialisées, nombreux sont les praticiens, de France métropolitaine ou des DOM-TOM, qui contactent les services de la Ville pour recueillir toute information nécessaire à la mise en place de programmes similaires dans d'autres communes. Cela dit, l'opération est encore trop récente pour pouvoir en tirer des conclusions.

De manière générale, on peut considérer que la population de Meudon se montre très réceptive aux problèmes des déchets, de la protection de l'environnement et de la nécessité de développer les collectes sélectives (par exemple les emballages, les déchets verts, etc.). Les opérations pilotes engagées par la Ville ont connu jusqu'à maintenant des succès très encourageants qui devraient pouvoir être améliorés. Etant donnée la nouveauté de ce type d'opérations, le public se révèle particulièrement sensible aux campagnes d'information qui mériteraient d'être développées.

## ÉVOLUTION DES COÛTS

Pour Meudon, ville adhérente au SYCTOM, le coût global du traitement (correspondant à la participation par habitant et au traitement des ordures ménagères et des encombrants) a augmenté de 219% entre 1990 et 1993

(la hausse annuelle variant de 24% à 34%), alors qu'une ville non adhérente, dite cliente, a subi pour la même période une augmentation de 315%.

Cette évolution s'explique notamment par les investissements importants auxquels a dû faire face le SYCTOM : reconstruction de l'usine de Saint-Ouen, restructuration, mise aux normes ou réaménagement des usines existantes, augmentation des charges due au renforcement des contraintes réglementaires et de la dépollution des fumées, etc..

D'un autre côté, le ramassage du verre et du papier se révélant insuffisant et, donc, non rentable pour les entreprises de retraitement et de recyclage, la gratuité de leur collecte et du traitement a été remise en cause en 1992. Cependant, cette nouvelle ponction imputée aux communes à partir de 1993 n'a eu qu'une faible incidence pour les contribuables meudonnais. Alors que la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères représentait 15 483 056 F en 1993, la collecte et le traitement du verre et du papier ne coûtaient que 174 000 F, soit à peu près l'équivalent de l'opération Kangourou (182 360 F).

A l'avenir, le développement des collectes sélectives, s'il est décidé, ne devrait entraîner, pour les communes, ni baisse ni augmentation significative des coûts totaux puisque le coût de ces nouveaux services serait globalement compensé par la diminution du tonnage des ordures ménagères. En revanche, la généralisation et le développement de ces collectes sélectives auraient des incidences sur la production de matières premières (verre, pâte à papier, engrais, etc.) ainsi que sur la défense de l'environnement et la lutte contre la pollution, notamment par la réduction significative des décharges.

La décision de développer de tels systèmes de collecte sélective relève donc essentiellement d'une volonté pour défendre l'environnement et améliorer le cadre de vie.

A Meudon, nous avons cette volonté.

Que les associations qui ont agi, en liaison avec la Ville, pour mieux diffuser l'information, associer et sensibiliser la population soient ici remerciées.

Hervé MARSEILLE

# Le consommateur face à ses déchets

Depuis longtemps, nous savons que notre mode de consommation engendre de plus en plus de déchets et que leur élimination pose de gros problèmes.

En 1984, à Meudon, l'U.F.C. (Union Fédérale des Consommateurs) présentait une exposition avec pour titre "N'en jetez plus" qui concluait ainsi :

- produire moins de déchets, notamment des emballages,
- produire mieux, c'est à dire considérer un produit du berceau à la tombe, sous l'angle du gaspillage de matières premières, jusqu'au risque de pollution lors de son élimination,
- enfin, valorisation et recyclage des déchets; à l'époque l'utilisation de décharge, comme recours, n'était pas totalement exclue.

Ces messages restant en partie des vœux pieux et les décharges atteignant des seuils insupportables, la loi du 13 juillet 1992, de façon beaucoup plus exigeante, impliqua plus de partenaires dans son application, les fabricants, les collectivités locales,...; mais, en tant que consommateurs, familles, citoyens, contribuables, nous sommes tous concernés et devons agir chacun à notre place. C'est ce que nous avons essayé de montrer dans cette nouvelle exposition.

## L'ACTION INDIVIDUELLE

Nous pouvons en effet agir en tant qu'individus, par des gestes quotidiens, et produire moins de déchets :

**- tout d'abord, en choisissant les produits que nous achetons, et pour cela :**

1 - refuser les suremballages. Il est évident que l'emballage fait vendre et sert largement de support publicitaire. Ainsi, en 1990, aux 4 Temps, à la Défense, un laboratoire de tests de comportement d'achat des consommateurs, proposait une fausse superette à des passants qui voulaient bien se prêter à l'expérience. On a constaté qu'irrésistiblement l'acheteur était attiré par le volume, notamment pour les articles tels que les jouets, la parfumerie, les cadeaux, etc.. Il tombait dans le piège et finalement réalisait qu'il achetait du vide, du carton, du plastique,...

Si, pour un objet fragile, un suremballage se justifie, dans les trois quarts des cas, il est inutile (voir quatre emballages pour une pellicule de photos ou un suremballage pour quelques biscuits alors que, dans ce même volume, on pourrait en trouver 15 ou même 20).

2 - privilégier les produits concentrés, les éco-produits, les boîtes de lessives rechargeables, les berlingots pour les produits de nettoyage, etc..

3 - éviter les conditionnements individuels, lorsqu'ils ne sont pas indispensables, telles les boîtes de boissons.

4 - réutiliser les sacs en plastique, ce qui n'est pas toujours facile

5 - choisir, lorsque c'est possible, les produits les moins polluants lors de leur utilisation ou de leur élimination : préférer les vaporisateurs et sticks aux aérosols, les piles rechargeables aux piles ordinaires.

6 - utiliser les produits recyclés lorsqu'il en est proposé : sacs poubelles, papier de toilette, etc...

**- mais aussi en jetant bien**

Le volume est, comme le poids, l'ennemi de nos poubelles. Nous pouvons réduire ce volume, par exemple comme le propose tetrabrick, en aplatissant les boîtes de carton (quelquefois un coup de talon suffit); le résultat n'est pas négligeable : on en voit un exemple à l'exposition<sup>2</sup>. Permettez-moi, à ce propos, de citer une expérience personnelle : pour préparer cette exposition, pendant quinze jours, j'ai mis de côté tous mes emballages. J'estime que j'ai pu économiser une poubelle sur deux; ce qui, généralisé, pourrait permettre d'envisager l'économie du ramassage quotidien dans la ville.

D'après les réponses au questionnaire, à certaines périodes de l'année, une partie de la population meudonnaise habitant en pavillon se pose la question de l'élimination des déchets de jardin, en principe interdits de poubelle pour cause de difficulté d'incinération; les

<sup>2</sup> Il s'agit de l'exposition qui s'est tenue du 23 mars au 9 avril 1994 au Centre Culturel

compostages individuels sont possibles comme on a pu le voir à l'exposition.

Enfin, à Meudon, nous sommes assez privilégiés pour les collectes sélectives, certains disent se servir systématiquement des conteneurs de verre et de papier mais s'il est vrai que nous nous situons honorablement parmi les communes des Hauts-de-Seine, nous sommes encore loin d'atteindre ce qui serait souhaitable. Quant à la collecte Kangourou des déchets toxiques, si près de 50% disent la connaître, relativement peu l'utilisent encore.

## LE RÔLE DES ASSOCIATIONS

Si nous pouvons agir individuellement, il faut que nous soyons informés et que nous coordonnions nos efforts. C'est le rôle des associations. Une collaboration étroite doit se faire entre les associations qui travaillent dans le cadre de la protection de l'environnement et celles des consommateurs et des usagers.

A divers niveaux, les associations se trouvent en contact avec les fabricants, les distributeurs, les pouvoirs publics. Elles doivent s'informer mutuellement et exprimer les souhaits des consommateurs, faire des propositions, mais aussi organiser des boycotts lorsque les abus sont trop évidents.

Elles peuvent aussi collecter les expériences qui se font, tant en France qu'à l'étranger, et les faire connaître. C'est toujours très utile. En voici par exemple quelques-unes :

- en Suisse, les distributeurs Migros privilégient la vente en vrac qui est possible pour de nombreux produits; les tubes de dentifrice sont proposés sans cartons individuels. Les distributeurs Migros récupèrent les emballages à l'entrée de leurs magasins : verre, carton, plastique, aluminium.

- en France, "Carrefour" a lancé une expérience de récupération de boîtes de boisson métalliques dont les résultats ne sont pas négligeables - les enfants sont stimulés par un jeu. Monoprix fait un effort avec ses "produits verts" et la vente de produits recyclés; cependant qui dit recyclable pour les sacs ne veut pas dire grand chose puisqu'ils finiront de toutes façons à la poubelle, ce qui revient à une sorte de publicité!

- en Angleterre, par contre, un distributeur propose un penny lorsqu'on réutilise son sac.

Le système français découlant de la loi impose de fait une taxe aux fabricants mettant sur le marché des produits emballés. Eco-emballages récolte ces sommes pour aider au financement des collectes sélectives et de la

récupération. Les produits concernés portent alors un petit sigle (2 flèches dans un rond) mais soulignons que cela ne signifie pas que cet emballage sera recyclé.

Pour réduire les emballages, ne peut-on trouver aussi d'autres solutions?

Ainsi la multiplication des modèles de bouteilles est un obstacle sérieux à leur réutilisation. Une simplification ne pourrait-elle pas être envisagée? les consommateurs bien informés y verraient-ils un réel inconvénient? De même, la variété des plastiques utilisés pour les emballages gêne le recyclage. Ne peut-on y remédier?

Pour guider nos achats, l'étiquetage est indispensable mais encore faut-il qu'il soit clair, compréhensible, honnête, sans formule abusive qui frôle la publicité mensongère. Par exemple, une pile qui se dit sans mercure et laisse supposer ainsi que tous ses composants sont inoffensifs, fait croire que le produit est recyclable alors qu'il n'existe actuellement aucune possibilité de son recyclage.

Autant de questions à discuter avec les fabricants et les distributeurs, d'où la nécessité d'associations fortes et représentatives.

## LA NÉCESSAIRE CONCERTATION

Enfin la loi charge les collectivités locales de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers. Nous savons très bien que rien ne peut vraiment bien fonctionner sans l'adhésion et la participation du public. Celle-ci ne sera obtenue que par une information rigoureuse sur les avantages et les inconvénients des systèmes proposés et les coûts que cela implique.

En préparant cette quinzaine avec les services spécialisés de la ville, nous nous sommes rendus compte que malheureusement l'individualisme était un réflexe fréquent face à toute proposition d'innovation. Un même système ne conviendra pas à la fois aux habitants des pavillons et à ceux des immeubles, aux personnes âgées et aux plus jeunes.

C'est par une concertation et une information que l'on trouvera les solutions les moins contraignantes pour tous.

Renée JOUBERT

# L'opinion des Meudonnais

(Résultats d'enquête)

L'Union Fédérale des Consommateurs, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, l'Association des Familles de Meudon et l'Association familiale de Meudon-la-Forêt ont élaboré un questionnaire d'enquête qui a été imprimé puis distribué par les services de la Mairie, à partir du 20 janvier 1994, à tous les foyers de la commune. 1671 ménages ont retourné ce questionnaire après l'avoir rempli. La qualité des réponses a été excellente ce qui a permis aux associations d'en exploiter 99%. Ainsi, on peut considérer que les résultats ci-dessous sont significatifs de l'opinion de l'ensemble des Meudonnais. De nombreux enquêtés ont fourni des explications à leurs réponses et fait d'intéressantes suggestions.

## LES CONNAISSANCES GÉNÉRALES DES MEUDONNAIS

A la question sur le poids moyen de déchets produit par chaque Meudonnais, les réponses se sont réparties ainsi en % :

| 1 tonne | 600 kilos | 400 kilos | 200 kilos | 100 kilos |
|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 9       | 27        | 40        | 21        | 3         |

Le tonnage réel étant un peu supérieur à 400 kilos, on constate que les deux tiers des Meudonnais ont fourni une bonne estimation. Les 3/4 des ménages pensent que ce poids a augmenté depuis 5 ans. En réalité, il a augmenté jusqu'en 1990, mais il a légèrement diminué depuis.

Seulement 40% des Meudonnais sont conscients que les coûts ont augmenté plus vite que l'inflation générale. Depuis 2 ans, le coût de la collecte, qui représente 75% du coût total, a augmenté de 15% et celui de l'incinération de 50%.

La part des emballages dans le volume des déchets est apprécié ainsi en % :

| 10% | 25% | 40% | 50% | 60% |
|-----|-----|-----|-----|-----|
| 3   | 15  | 25  | 32  | 25  |

57% des Meudonnais estiment avec raison que les emballages représentent entre 40% et 50% du volume des déchets ménagers.

En ce qui concerne la responsabilité de la gestion, l'opinion des Meudonnais est très nette (en %) :

| Affirmation                                                                              | Tout à fait d'accord | Moyennement d'accord | Pas d'accord |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|--------------|
| Chacun de nous peut faire quelque chose pour lutter contre la pollution liée aux déchets | 92                   | 7                    | 1            |
| Les Pouvoirs publics devraient associer davantage le citoyen à cette lutte               | 88                   | 11                   | 1            |
| La lutte contre la pollution est avant tout l'affaire des Pouvoirs publics               | 22                   | 48                   | 30           |

Les Meudonnais se sentent très concernés par la lutte contre la pollution liée aux déchets et veulent y être associés.

## LES COLLECTES SÉLECTIVES

Entre 80 et 90% des Meudonnais ne souhaitent pas jeter dans leur poubelle les encombrants, les gravats, le verre, les médicaments inutilisés, les piles usagées, les batteries de voiture, les huiles de vidange et les déchets toxiques.

Ce pourcentage tombent à environ 70% pour les journaux-magazines et les métaux-ferrailles et même à 50% pour les autres papiers-cartons, les textiles et les plastiques.

Pour le verre et les journaux-magazines, plus de 90% des Meudonnais considèrent qu'il existe une solution satisfaisante pour s'en débarrasser. 86% se déclarent satisfaits de la collecte des encombrants; des critiques sont émises sur la fréquence. Le taux de satisfaction tombe à 60% pour les médicaments inutilisés et à 50% pour les piles usagées. A l'inverse, plus des trois quarts des Meudonnais se plaignent de n'avoir pas de solution satisfaisante pour se débarrasser des gravats, des batteries de voiture, de l'huile de vidange et des autres déchets toxiques.

Quant aux déchets de jardins, 50% des résidents de maisons individuelles ne voient pas d'inconvénient à les jeter dans leur poubelle, 40% les y mettent à regret et 10% les traitent eux-mêmes par exemple pour obtenir du compost.

Les réponses sur l'utilisation des conteneurs à verre et à journaux/magazines se répartissent ainsi en % :

|                    | systématiquement | le plus souvent | quelquefois | jamais |
|--------------------|------------------|-----------------|-------------|--------|
| Verre              | 69               | 11              | 11          | 9      |
| Journaux/magazines | 48               | 16              | 17          | 19     |

Les Meudonnais utilisent beaucoup plus les conteneurs à verre que ceux pour les journaux/magazines. Dans les deux cas, le tonnage moyen collecté par habitant est supérieur à Meudon (13,9 kilos pour le verre et 6,8 kilos pour les journaux/magazines) que dans l'ensemble des Hauts-de-Seine (respectivement 9,7 kilos et 4,6 kilos). De nombreuses observations sont faites sur les difficultés d'accès aux conteneurs et leur nombre jugé insuffisant.

55% des répondants à l'enquête ne connaissent pas la collecte Kangourou. Néanmoins, 65% savent qu'ils peuvent déposer leurs médicaments inutilisés dans les pharmacies. A l'inverse, 88% ignorent la camionnette Kangourou qui vient chaque mois sur les marchés.

Les réponses sur l'utilisation des collectes Kangourou se répartissent ainsi :

|             | systématiquement | le plus souvent | quelquefois | jamais |
|-------------|------------------|-----------------|-------------|--------|
| Médicaments | 14               | 4               | 5           | 77     |
| Piles       | 22               | 6               | 6           | 66     |

Les questions sur cette collecte des déchets toxiques ont suscité une grande curiosité et le souhait d'en savoir davantage en particulier parmi ceux qui avaient répondu connaître Kangourou. De nombreuses suggestions sont émises pour mieux connaître les lieux de dépôt des piles usagées, faciliter l'accès à la camionnette.

Si de nouvelles collectes sélectives étaient organisées pour les emballages, 60% opteraient pour l'apport volontaire à un conteneur mais ils demandent assez souvent que ces conteneurs soient en nombre suffisant et près de chez eux.

Dans le cas d'un ramassage spécial en porte à porte des cartons d'emballage et des plastiques, les Meudonnais sont prêts à les garder chez eux :

|                     | pas du tout | une semaine | deux semaines | un mois |
|---------------------|-------------|-------------|---------------|---------|
| Cartons d'emballage | 12%         | 41%         | 24%           | 23%     |
| Plastiques          | 12%         | 42%         | 26%           | 20%     |

Les résidents des immeubles collectifs, en particulier à Meudon-la-Forêt, signalent souvent le manque de place dans les appartements pour conserver des objets tels que bouteilles en plastiques ou cartons d'emballages. Dans le local à poubelle de certains immeubles, des emplacements sont déjà prévus à cet effet.

90% des Meudonnais estiment que les cartons d'emballage doivent être collectés séparément à des fins de recyclage. Pour le plastique, 50% sont favorables à une collecte spéciale à des fins de recyclage et 40% afin de limiter la pollution.

## LES SOLUTIONS AUX PROBLEMES DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les Meudonnais ont été invités à classer les propositions suivantes pour résoudre le problème des déchets ménagers. Les résultats en % sont les suivants :

|                                                                                                                                 | Meilleure solution | Bonne solution | Moyenne solution | Mauvaise solution |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------|------------------|-------------------|
| Essayer de produire le moins possible de déchets et les plus faciles à traiter et changer nos habitudes de consommation         | 56                 | 23             | 15               | 6                 |
| Effectuer des collectes sélectives permettant un recyclage                                                                      | 39                 | 49             | 10               | 2                 |
| Les incinérer dans des usines spécialisées                                                                                      | 26                 | 17             | 52               | 5                 |
| Les enfouir dans des décharges spécialisées où ils ne risquent pas de contaminer l'environnement (air, sols, nappes d'eaux,...) | 4                  | 3              | 8                | 85                |

Les Meudonnais se déclarent en grande majorité prêts à changer leurs habitudes de consommation afin de produire moins de déchets difficiles à traiter. Ils sont favorables à davantage de collectes sélectives afin de développer le recyclage. Ils admettent ensuite l'incinération mais ils rejettent catégoriquement la mise en décharge même contrôlée. Rappelons que la loi du 13 juillet 1992 interdit l'utilisation des décharges pour les déchets ménagers bruts après 2002.

Sur les mesures proposées pour réduire la prolifération des déchets, les Meudonnais se prononcent ainsi (en %) :

|                                                                          | favorable | défavorable |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------|
| Utilisation d'emballages recyclables (verre, carton)                     | 92        | 4           |
| Consigner certains emballages                                            | 52        | 29          |
| Achat de produits en vrac                                                | 31        | 43          |
| Faire ses courses avec un cabas pour limiter l'usage des sacs plastiques | 53        | 27          |
| Réduire l'usage des sacs plastiques                                      | 59        | 18          |
| Utiliser davantage l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille     | 42        | 29          |

Si les Meudonnais sont très favorables à l'utilisation d'emballages recyclables, ils sont plus réservés sur la consigne de certains de ces emballages. La réduction de l'usage des sacs en plastique est bien accueillie par une majorité. La question sur l'eau du robinet par rapport à l'eau en bouteille a suscité des opinions très contrastées; dans leurs commentaires, de nombreuses personnes se disent prêtes à utiliser davantage l'eau du robinet si elle était meilleure.

Beaucoup de Meudonnais évoquent le bruit des bennes tôt le matin. D'autres posent le problème de l'encombrement des trottoirs par les conteneurs. Pour ces raisons en particulier, les répondants à l'enquête se montrent partagés sur le meilleur moment de la journée (matin ou soir) pour effectuer le ramassage.

## CONCLUSION

Les Meudonnais sont conscients de l'importance des problèmes que posent la gestion des déchets ménagers. Ils sont prêts à accepter des changements dans leurs habitudes mais ils demandent d'être mieux informés et associés aux actions futures des pouvoirs publics. Ils ont manifesté leur intérêt pour ces questions en répondant en grand nombre à cette enquête et en faisant de nombreuses suggestions pertinentes. La richesse des informations ainsi rassemblées permettra de définir avec précision les améliorations à apporter aux opérations actuelles et de préparer de nouvelles collectes sélectives.

Gérard ADER

# La collecte des déchets des professionnels de la santé

La ville de Meudon, à l'initiative de Monsieur Bertrand SABOT, Maire-adjoint, est l'une des premières collectivités locales d'Ile-de-France à mettre en place un service de collecte des déchets des professionnels de la santé par apport volontaire en trois points de son territoire.

En application de la loi du 12 juillet 1992 et du Règlement Sanitaire Départemental, ces déchets doivent faire l'objet d'un traitement spécifique. Ceci est de la responsabilité exclusive du praticien.

Le S.M.U.C.E.D.A.S. (Service Municipal de Collecte et d'Élimination des Déchets des Activités de Soins) est à la disposition des médecins, des dentistes et infirmières de la ville depuis le 6 septembre 1994. Réponse collective pour ces professionnels, il témoigne de l'intérêt que porte la collectivité à leur rôle dans la cité.

60% de ces professionnels se sont déjà inscrits pour permettre la récupération et l'incinération des déchets contaminés ou dangereux, conséquence de leur activité.

## LE RÔLE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Au démarrage du service, chaque professionnel inscrit s'est vu confié un conteneur de polypropylène jaune rigide, de très haute résistance aux objets tranchants ou piquants et possédant un verrouillage temporaire ou définitif inviolable.

Ce conditionnement est facilement transportable. Il peut être déposé soit dans le cabinet du médecin ou du dentiste soit dans la voiture de l'infirmière. Les professionnels y insèrent tous les déchets, issus des soins, qui peuvent être contaminés ou présenter un caractère dangereux (compresses infectées, seringues, etc.).

Chaque semaine, les professionnels doivent se rendre dans un des trois centres de regroupement pour échanger leur conteneur plein contre un nouveau conteneur vide. La taille du conditionnement est fonction de l'activité de chacun (4,5 litres ou 6,5 litres). Les trois centres de regroupement sont situés à :

- Centre de santé de la Croix-Rouge, 4 avenue Louvois;
- Local PMI Meudon, 15 rue de la République;
- Centre PMI Meudon-la-Fôret, 5 rue Georges Milandy.

## UN SERVICE EFFICACE ET SÛR

Chaque semaine, l'ensemble des conteneurs déposés par les professionnels dans les centres de regroupement, est collecté par la société DEXEL, filiale du groupe SITA. DEXEL est spécialisée dans la collecte des déchets industriels et hospitaliers pour l'ensemble de l'Ile-de-France. Prestataire de l'Assistance Publique à Paris et d'autres hôpitaux de la région Ile-de-France, cette société est reconnue comme un expert de la collecte et du traitement des déchets des activités de soins.

Les conteneurs définitivement verrouillés sont ensuite acheminés vers l'usine d'incinération de Créteil, seul centre en Ile-de-France habilité à traiter les déchets de cette nature. Ils sont incinérés à plus de 1200 degrés, ce qui permet leur totale destruction.

## UN SERVICE COLLECTIF

Le service proposé aux professionnels de la santé à Meudon est totalement pris en charge par la collectivité dans son option point de regroupement. Si le professionnel souhaite une collecte à domicile, il prend alors en charge le surcoût du service. Le financement de ce service est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par chaque citoyen, dont les professionnels de la santé. Lorsque tous les professionnels participeront à ce service, il en coûtera environ 160 000 F à la collectivité, soit 3,5 F par Meudonnais.

## VERS PLUS DE QUALITÉ DANS LA GESTION DES DÉCHETS

En innovant dans la mise à disposition de services spécifiques pour certaines catégories professionnelles, la collectivité locale associée à un prestataire renforce la qualité des services de collecte des déchets ménagers en dissociant les déchets potentiellement contaminés et en réduisant les risques de blessures pour le personnel effectuant la collecte. Ceci est dans la droite ligne de la mise en place du service Kangourou qui dévie du flux des déchets ménagers les déchets toxiques en quantités dispersés (piles, aérosols, etc.).

Geneviève SLOSSE

## Les fumées de la "T.I.R.U."

Tout au long de l'année, jour et nuit, les cheminées de l'usine d'incinération d'ordures ménagères d'Issy-les-Moulineaux sont surmontées d'un énorme panache de fumées blanchâtres. Ce spectacle se perpétue depuis de nombreuses années sans changement apparent. Pourtant,

des transformations importantes ont été menées à bien récemment : si la quantité des fumées est restée la même, leur "qualité" s'est fortement améliorée. Pour en juger, comparons les mesures des teneurs de ces fumées en certains polluants entre 1990-1991 et la fin de 1993.

QUANTITES MOYENNES DE QUELQUES POLLUANTS EMISES JOURNELLEMENT PAR  
L'USINE D'INCINERATION D'ORDURES MENAGERES D'ISSY-LES-MOULINEAUX

|                           | 1990-1991      | fin 1993    | Diminution |
|---------------------------|----------------|-------------|------------|
| Acide chlorhydrique (HCl) | 10 300 kg/jour | 33 kg/jour  | - 99,7 %   |
| Plomb (Pb)                | 24,3 kg/jour   | 4,5 kg/jour | - 81 %     |
| Mercure (Hg)              | 4,6 kg/jour    | 0,2 kg/jour | - 95 %     |
| Cadmium (Cd)              | 0,8 kg/jour    | 0,8 kg/jour | 0 %        |

La comparaison des chiffres entre 1990 et 1993 montre des évolutions spectaculaires : division par 300 de la quantité de chlore rejetée dans l'atmosphère, par 5 de celle de plomb, par 20 de celle de mercure,....,mais sans changement pour le cadmium. L'usine d'incinération d'ordures ménagères d'Issy-les-Moulineaux est devenue la moins polluante des installations de cette nature de la région parisienne; les normes européennes en vigueur depuis l'arrêté du 25 janvier 1991 sont très largement respectées.

Ces progrès résultent de l'installation d'un dispositif de traitement des fumées dit par voie humide. A la sortie des électro-filtres, qui retiennent 98% des poussières, les fumées sont aspergées d'eau de chaux ; cette base capte surtout les acides, en particulier chlorhydrique et fluorhydrique, mais elle entraîne aussi plus de la moitié des poussières restantes ainsi que des proportions importantes de métaux lourds. Signalons que ces derniers proviennent des produits toxiques contenus dans les déchets ménagers; à Meudon, une collecte spécifique, appelée "Kangourou", a pour but d'éviter que ces produits toxiques se retrouvent dans les poubelles.

L'expérimentation du procédé a commencé en 1986. Son installation a été décidée le 10 février 1990 par le S.Y.C.T.O.M. (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne). Il a été mis en service en juin 1992 pour les fours 2 et 3 et en juin 1993 pour les fours 1 et 4. Le coût de l'opération est élevé : 220 millions de francs; en régime de croisière, il correspond à une augmentation d'environ 15 francs par an et par habitant de la redevance d'élimination de nos déchets. L'importante amélioration de la qualité de l'air mérite cette modeste dépense supplémentaire.

En même temps que ce dispositif de traitement des fumées par voie humide, a été mis en service un nouveau système plus fiable et plus complet de mesure des polluants contenues dans les fumées. Aujourd'hui, les teneurs en poussières, en acide chlorhydrique, en oxydes de carbone et d'azote sont mesurées en continu. Quant aux métaux lourds (plomb, chrome, cuivre, manganèse, arsenic, nickel, mercure, cadmium, zinc), ils font l'objet de campagnes de mesure ponctuelle plusieurs fois par an.

Le S.T.I.I.C. (Service technique interdépartemental d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement) de la Préfecture de police de Paris assure le contrôle de l'usine en application de la loi du 19 juillet 1976. Au delà de ce contrôle légal, il serait souhaitable que les habitants proches de cette usine soient régulièrement tenus informés du fonctionnement de l'installation.

Le décret du 29 décembre 1993, qui a fixé les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets, a prévu la possibilité de créer une commission locale d'information et de surveillance. Cette commission "a pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine, par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence". Souhaitons qu'une telle commission, à laquelle les associations de protection de l'environnement peuvent participer, soit prochainement créée pour l'usine du SYCTOM, exploitée par la société T.I.R.U. (Traitement Industriel des Résidus Urbains), à Issy-les-Moulineaux.

Gérard ADER

# VISITE DE LA FORÊT LE 11 JUIN 1994

## Thème : évolution des techniques de coupe dans les forêts périurbaines

Le samedi 11 juin, nous étions 14 pour suivre Monsieur BONCORI, chef technicien forestier à l'Office National des Forêts pour le secteur de Meudon. La première étape fut l'étang de Trivaux d'où l'on voit la fameuse parcelle n°20 située le long de la route de Trivaux, dont la coupe rase en vue de sa régénération a soulevé un mémorable tollé en 1985. En effet le site en amphithéâtre, 3 hectares sur plan, en fait près de 4 hectares à cause des fortes pentes, est particulièrement exposé à la vue des promeneurs et des automobilistes. On y pratiqua une coupe rase de forme géométrique avec une lisière rectiligne dans le haut qui fut par la suite reconnue comme étant une erreur esthétiquement parlant. Vers le bas, il fut impossible de conserver les chataigniers qui, trop vieux, menaçaient la route de chutes de branches.

Au bout de 9 ans, on peut dire que la parcelle est redevenue forêt où, pour l'essentiel, chênes rouvres et chênes pédonculés se partagent le terrain; ce sont deux espèces locales peu sensibles aux maladies, longévives<sup>1</sup>, donnant un bois de bonne qualité. Mais le traumatisme fut tel pour les Meudonnais que régulièrement on remet en cause la nécessité de ces coupes.

Monsieur BONCORI rappelle donc que la forêt primitive est fragile et qu'il n'y faut aucune intervention de l'homme pour qu'elle se régénère naturellement. C'est donc pour nous une utopie. Par ailleurs, cela se fait par des cycles très longs au cours desquels il y a d'interminables périodes de dégénérescence. On peut avoir une idée de ce que donne une forêt dans cette phase par exemple dans certains endroits de la forêt de Fontainebleau qui ont dû être laissés à l'abandon sous l'influence de groupes d'écologistes mal inspirés ou encore dans la partie de la forêt de Meudon située dans le domaine de l'Observatoire où, en 1990, sous l'action de vents violents, 300 arbres trop vieux sont tombés sur 50 hectares.

Toutefois, l'Office National des Forêts a entendu les doléances des usagers des forêts périurbaines et commencé à concevoir des coupes dites "paysagères". L'occasion de les mettre en pratique s'est présentée en

1991-1992 quand il a fallu régénérer les 7 hectares des parcelles n°35 et 36 le long de la Nationale 118.

On décida de laisser une bande boisée le long de la voie rapide et de l'allée qui mène au pont ainsi que de préserver des îlots d'arbres qui avaient paru intéressants. On laisserait ensuite repousser le taillis en bordure. Quatre ans après, on a pu tirer les leçons de cet essai qui n'apparaît pas très concluant : l'exploitation avait été compliquée pour un effet esthétique discutable. En effet, les rideaux de végétation étaient trop ténus et certains arbres trop exposés s'étaient couchés. Dans les îlots, les spécimens choisis pour rester avaient mal réagi à leur isolement subit : ils avaient fait ce qu'on appelle une "descente de cime" c'est-à-dire une diminution des branches du haut au bénéfice d'une apparition de ramilles plus bas sur le tronc. D'autre part, les îlots eux-mêmes manquaient de densité.

A la suite de cela, de nouvelles directives pour les coupes paysagères furent établies et appliquées en particulier en forêt de Versailles dans la parcelle n°30 située dans une zone urbanisée et en bordure de la rue du Cordon à Viroflay. Là, c'est une réussite incontestable. Le site de 2 hectares ressemble davantage à une clairière en forêt qu'à une coupe. Les lisières ont été traitées par éclaircissement avec des rentrants. Des bandes boisées ont été préservées ainsi que des peuplements jeunes de bouleaux, érables, charmes, chênes, sorbiers et même des hêtres et des tilleuls. Dans un angle, on laisse le taillis repartir; c'est un endroit où la main de l'homme s'est faite légère et qui semble naturel. Cette technique exige une présence suivie, interdit la mécanisation; elle est donc coûteuse mais les riverains sont enchantés.

Les forestiers ont su s'adapter aux circonstances et réussir, à cet endroit, une coupe parfaite.

Colette LACHARME

<sup>1</sup>se dit d'une espèce dont la durée de vie dépasse un siècle

## NOUVELLES BREVES

### RÉCEMMENT PARU...

Dans la collection "le Patrimoine des Communes de France", les éditions Flohic ont achevé d'imprimer en juin 1994 le deuxième volume consacré aux 36 communes des Hauts-de-Seine. Précisons que ces ouvrages sont sans relation avec l'Inventaire Général des Monuments et des Richesses artistiques de la France sur lequel Monsieur LE BAS, conservateur du Patrimoine, chargé des Hauts-de-Seine, a publié un article dans le n°80 de notre bulletin en 1993.

Après quatre chapitres traitant chacun d'un sujet particulier, peu ou mal connu, se rapportant au patrimoine des Hauts-de-Seine s'ouvre, à la page 31, commune après commune, ce que l'on peut considérer comme un abrégé commenté de l'inventaire du patrimoine de chacune d'elles. La présentation obéit à un ordonnancement rigoureux : en haut et à gauche d'une page paire, le nom de la commune suivi d'utiles renseignements : rattachement administratif, superficie, nombre d'habitants, nom donné à ceux-ci, enfin origine de ce nom géographique; en regard, à droite de la page, et d'un bel effet artistique, le blason de la commune est reproduit. Il surmonte quelques mots qui le décrivent, sans jamais dépasser la page. Les deux tiers restants sont consacrés à une brève esquisse de l'histoire de la localité. Viennent ensuite, sur un nombre de pages variable avec la commune, de belles photographies en couleur, de formats très différents qui, à raison de 3 à 6 par page, s'entrelacent harmonieusement avec des blocs de texte toujours imprimé sur trois colonnes. Ainsi ce sont quelques 2 000 photographies qui sont "habillées" par autant de notices, chacune étant un commentaire plutôt qu'une légende de l'illustration. Elles représentent les éléments immobiliers et mobiliers du patrimoine artistique, scientifique ou industriel retenus parmi d'autres par l'équipe rédactionnelle.

Cette luxueuse présentation, sur du papier de très belle qualité, offre à qui feuillette l'ouvrage une agréable diversité et peut aussi bien l'inviter à porter un nouveau regard sur des richesses qui lui sont familières, que l'inciter au voyage vers une autre commune où lui sont révélés des vestiges du passé qu'il ne soupçonnait pas et qui ont piqué sa curiosité.

Pour toutes ces raisons, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon ne pouvait rester indifférent à ce

livre. Il s'est penché en priorité sur les pages relatives à notre ville :

- sur les éléments du patrimoine meudonnais qui y ont été retenus, sans ignorer le caractère nécessairement subjectif de tout choix, soulignons que tout ce qui est essentiel figure dans l'ouvrage. Fallait-il cependant privilégier les gares de Meudon et de Bellevue en plus de celle du Val-Fleury? la question mérite d'être posée dès lors que l'auditorium et l'orgue de Dupré, les plus anciennes maisons de Bellevue, route des Gardes, les vestiges des constructions du XVIII<sup>ème</sup> siècle (rocaïlle et ermitage situés dans la résidence Adélaïde) réalisées pendant le séjour des filles de Louis XV au château de Bellevue, le bastion des Capucins et la tour Berthelot sont absentes de ce florilège.

- à propos des notices, l'un de nos membres, d'une compétence incontestée sur l'histoire de Meudon, a eu le regret de nous signaler avoir relevé des allégations les unes "imprudentes", d'autres "erronées", d'autres enfin "incohérentes", tandis que des raccourcis ont l'inconvénient de ne pas donner au lecteur les repères nécessaires à la compréhension de ce qui lui est exposé.

Pour notre part, examinant à la fin du livre les pages intitulées "Sources et remerciements", nous avons constaté, non sans une vive surprise, l'absence de référence à la série de nos bulletins dans lesquels, sur bientôt trente années de parution, ont été publiés maints articles sur l'histoire et l'évolution du patrimoine meudonnais qu'il s'agisse, pour ne les citer que pêle-mêle et de mémoire, d'articles sur l'Orangerie du Château de Meudon, la Grande Perspective, le Hangar Y, l'Observatoire, le C.N.R.S., la fondation Galliéra, le Bas-Meudon, le Petit Bellevue, la maison Huvé, etc.. A cette lacune dans la documentation s'ajoute, semble-t-il, l'absence de consultation du Service des Archives de la Mairie que l'on sait pourtant riche et bien organisé. Ces deux oublis ne pouvaient pas ne pas être signalés à l'attention des lecteurs qui pourraient être amenés à construire une bibliographie plus approfondie à partir des renseignements recueillis dans l'ouvrage.

On le voit, une présentation raffinée dissimule quelques imperfections : la carte du département avec ses divisions administratives en couleur, très belle et utile, mais en discordance avec sa légende n'infirmes pas cette assertion, mais cela, le lecteur l'aurait sans doute rectifié de lui-même.

## **TERRASSE A L'EST ET HANGAR Y : UN NOUVEAU CALENDRIER**

C'est à échéance d'une année qu'il faut reporter l'espoir de voir achevée la terrasse à l'est. Nous laissons entendre en effet, dans le dernier numéro de l'année 1993, que cette terrasse pourrait être un lieu de promenade fréquentable en 1994. C'était sans compter sur des difficultés techniques et administratives nouvelles comme on en a déjà beaucoup connu dans le déroulement des travaux de réhabilitation du domaine de Meudon. C'est que, en ce qui concerne le mur de soutènement de la Grande Terrasse, la poursuite de sa remise en état devait révéler une absence de fondation sur plusieurs dizaines de mètres et par suite devait impérativement conduire à une reprise en sous-oeuvre de toute une partie de ce mur pour en assurer la confortation, préalable indispensable à la poursuite de travaux dans la partie basse. Du côté opposé, le mur surplombant le jardin sauvage nécessitait une réfection partielle pour laquelle des crédits étaient assurés mais à peine le chantier était-il ouvert qu'en début d'été un orage provoquant un écoulement d'eau et de boue ravageur, entraînait la destruction d'une partie importante de ce mur et contraignait à entreprendre sa complète reconstruction. On devine l'ampleur des difficultés administratives à surmonter pour le financement de travaux imprévus quand on sait combien est difficile le cheminement des dossiers permettant la réalisation de travaux dûment programmés. Quoi qu'il en soit, renseignements pris, la terrasse à l'est devrait être achevée en fin d'année prochaine.

Pour ce qui est du hangar Y, le financement de la couverture du grand hall étant assuré, celle-ci devrait être achevée en fin d'année 1995 tandis que la couverture des parties latérales programmée sur 1996 pourrait être terminée à la fin de cette même année.

Cependant, si l'étanchéité assurée par une toiture entièrement neuve est un pas très important nécessaire à la sauvegarde de ce bâtiment, ce pas n'est pas suffisant; des travaux sur les façades sont indispensables ce que souligne le rapport établi par le Conservateur du domaine; on le voit, nous ne sommes, en ce qui concerne le hangar Y, qu'au début d'une longue histoire....

## **AMÉNAGEMENTS AUX ABORDS DE L'ÉGLISE DE BELLEVUE**

Sans doute, le trottoir côté impair de l'avenue Général Galliéni était-il défectueux; sans doute quelque espace de ce trottoir était-il encore accessible à des véhicules et convoité par des conducteurs en mal de

stationnement, mais fallait-il pour autant, du début de l'avenue à la gare de Bellevue en passant par le parvis de l'église, édifier des murs de briques et délimiter des parterres à hauteur de 30 cm environ? Telle est la question que pose le nouvel aménagement qui s'ajoute à beaucoup d'autres d'une diversité déconcertante pour l'ensemble des rues de notre ville. Faits d'un matériau tout à fait étranger à leur environnement, ces parterres encomrent une grande partie du trottoir et, devant l'église, enserrant trois des arbres d'alignement qui avec leur tronc puissant et sombre font figure de colosses émergeant victorieusement d'une enceinte bâtie par des liliputiens; colosses aux pieds d'argile se doit-on d'ajouter aussitôt car peu après notre passage sur les lieux, deux d'entre eux ayant déjà dépéri, leurs dépouilles avaient été enlevées en vue de leur remplacement. Quoiqu'il en soit, on se prend à regretter les bonnes vieilles grilles en fonte - dont il existe d'ailleurs des versions modernes - qui ménageaient efficacement et discrètement au pied des arbres l'espace perméable indispensable à leur santé. Des boules noires près du bord du parvis dallé complètent le décor. Renseignements pris, l'Architecte des Bâtiments de France n'a pas été consulté pour ces travaux qui se situent pourtant à proximité de l'avenue du Château classée au titre des Monuments Historiques; on ne peut que le regretter.

## **Z.A.C. LES MONTALETS : FEU VERT DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**

Quatre pages de notre précédent bulletin ont été consacrées, pour l'information de nos lecteurs, à la publication de l'avis adressé en temps utile, au nom de notre association au Commissaire chargé de l'enquête publique sur le projet d'aménagement de la Z.A.C. "Les Montalets".

Dès le 27 mai dernier, un avis favorable au projet était signé de M. MERQUIOL, inspecteur général de l'administration, chargé de cette enquête.

Cette nouvelle ne peut être accueillie qu'avec satisfaction dans la mesure où elle annonce la mise en oeuvre prochaine d'un aménagement bien nécessaire dans cette partie de Meudon longtemps livrée à des activités industrielles puis abandonnée par celles-ci et qui, par la force des choses, se trouve depuis de longs mois en bien médiocre état.

Qu'il soit permis cependant de regretter qu'aucune des remarques ou réserves contenues dans l'avis du Comité n'ait été retenue. Elles exprimaient le souhait d'une étude plus approfondie de certains points importants comme la voirie pour la circulation automobile et le

tationnement, ou encore les équipements scolaires, dans l'optique d'une réflexion intégrant les problèmes similaires que poseront les aménagements futurs des zones voisines que sont la colline Rodin et le quartier du bord de Seine. Sans doute le Commissaire enquêteur qui n'a fait référence à aucune des recommandations contenues dans l'avis du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, les a-t-il considérées comme l'expression d'une excessive prudence et d'une économie tatillonne des deniers publics. L'avenir seul, à moyen ou long terme, est porteur d'un jugement à cet égard : souhaitons pour le bien et l'équilibre de notre ville que celui-ci ne nous donnera pas raison!

## HÉLICOPTERES

Christian MITJAVILE, administrateur que notre Conseil a chargé, comme nous l'avons dit antérieurement, de suivre la question du survol de Meudon par les hélicoptères, a, conjointement avec France-Marie CHAUVELOT, du Comité national d'action contre le bruit, établi des contacts fructueux à ce sujet avec les autorités municipales. En effet, dès janvier dernier, tous deux ont été reçus par Monsieur le Maire-adjoint Hervé MARSEILLE pour un premier échange de vues sur les modalités des actions que pourraient mener les communes concernées par cette nuisance; en mai dernier, ils étaient reçus par Monsieur le Maire qui, à leur grande satisfaction, leur fit part de son intention de conduire une action juridique après en avoir informé la population et avoir obtenu son soutien sous la forme d'un nombre important de signataires marquant leur adhésion à son projet. Dès septembre, nos représentants, en présence d'un fonctionnaire de la Mairie, ont évoqué avec Maître LEPAGE-JESSUA les différents aspects du dossier et les différentes possibilités juridiques de le traiter.

Entre temps, un arrêté du Ministère de l'Équipement était publié en date du 9 août; il vise à faire appliquer la loi de mars 1990 qui avait été contournée en mettant en place des "vols touristiques" à la place des "baptêmes de l'air" qu'elle interdisait. Cependant, comme l'indique Monsieur le Maire dans la lettre d'information qu'il a adressée récemment aux Meudonnais qui lui ont apporté leur soutien, ce résultat n'est qu'une première étape et Monsieur WOLF se montre décidé à obtenir l'application des textes aussi bien pour ce qui concerne "le respect des couloirs et les hauteurs de circulation" qu'en ce qui concerne les sanctions prévues contre les contrevenants.

On le voit, il convient de rester vigilants et persévérants. Ce constat est d'autant plus pertinent que par ailleurs nos représentants ont eu connaissance d'un

projet de création d'une hélisation à Clamart pour desservir l'hôpital Percy. S'il est normal que l'hélicoptère soit au service des cas d'urgence, il n'en est pas moins vrai qu'une nouvelle station ne saurait être tolérée tant que la réglementation actuelle n'est pas respectée, que la sécurité n'est donc pas en permanence assurée et que par rapport à d'autres pays comme la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les États-Unis, le trafic se développe sans cesse de façon plus anarchique et plus laxiste.

Il est certain que la mission de Christian MITJAVILE, si elle est en bonne voie, est loin d'être achevée mais on peut lui faire confiance pour en assurer le suivi.

## REMISE D'UN PRIX

Le 5 octobre dernier, peu avant 16 heures, le portail du Petit Bellevue au 59 route des Gardes était largement ouvert pour permettre l'entrée dans le jardin des personnes conviées par Monsieur Henry WOLF, Maire de Meudon, et Monsieur Georges de GRANDMAISON, Président de "Vieilles Maisons Françaises", à venir assister à la remise du prix décerné par cette association, sous la présidence d'honneur de Monsieur Charles PASQUA, Ministre d'État, Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, à Monsieur et Madame SOREAU pour l'achèvement d'une nouvelle étape dans leur oeuvre de restauration de leur propriété. En effet, avec l'aide de la Direction régionale des Affaires Culturelles, et sous la conduite de Michel JANTZEN, Architecte en chef des Monuments Historiques, le pavillon de jardin construit par Madame de POMPADOUR, plus tard agrandi par Mesdames de France, filles de Louis XV, pour y aménager un salon de musique lors de leur séjour au Château de Bellevue, venait de retrouver, après des années de travaux, sa physionomie d'antan. Au fur et à mesure de leur arrivée, les invités se dirigeaient vers cette petite maison d'architecture très simple et, gravissant les quelques marches d'un modeste escalier de pierre, se trouvaient dans une première pièce très sobrement remise à neuf avant d'accéder au salon de musique, charmante petite pièce circulaire au mur creusé de quatre niches au dessus desquelles les frises en stuc délicatement sculptées ont retrouvé toute leur fraîcheur primitive. Surmonté d'une coupole dont la bordure a été restaurée telle qu'à l'origine et dont le centre est orné d'une couronne de fleurs aux couleurs assez vives inspirées par un modèle similaire récemment mis au jour dans le Château de Fontainebleau, ce salon aux teintes douces et harmonieuses restitué parfaitement, dans la simplicité, l'atmosphère intime et raffinée que pouvait apprécier, pour se réunir à l'écart de tout bruit, un petit groupe de fervents musiciens.

Vers 17 heures, le ciel clair de cet après-midi automnal permettait aux invités de se rassembler sur la pelouse autour du pupitre prévu pour les orateurs. On remarquait dans l'assistance, outre Monsieur Henry WOLF et Monsieur Hervé MARSEILLE, Maire-adjoint de Meudon, le représentant de Monsieur Charles PASQUA, Ministre d'État, en la personne de Monsieur Alain AUBERT, Vice-Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, Monsieur de GRANDMAISON, Monsieur Georges POISSON, Conservateur Général du Patrimoine, Monsieur Jean-Eudes ROULLIER, auteur du rapport sur le devenir du site de Billancourt, Monsieur Christian BENILAN, Architecte des Bâtiments de France, Monsieur Pierre-Antoine GATIER, Architecte en chef des Monuments Historiques, Madame Dominique HERVIER, Conservateur régional, des représentants de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ainsi que des représentants de diverses associations régionales, départementales et meudonnaises.

Monsieur de GRANDMAISON prit le premier la parole et évoqua quelques caractéristiques de l'association qu'il préside et qui, reconnue d'utilité publique, compte environ 16 000 adhérents; il expliqua les modalités selon lesquelles un concours annuel permet, sur examen des dossiers constitués par les candidats, de distinguer certains d'entre eux comme le furent, en 1994, Daniel et Catherine SOREAU. Ce fut ensuite à Monsieur Michel JANTZEN de prendre la parole; il put alors jeter quelques coups de projecteur sur les particularités techniques de la restauration du pavillon de jardin et mit en valeur les mérites des entreprises - pour un grand nombre meudonnaises - qui ont contribué à sa réussite. Monsieur Alain AUBERT fit à son tour une brève allocution et souligna l'attachement des services culturels du Département au soutien d'oeuvre de restauration de qualité en mettant l'accent au passage sur les mérites d'entreprises individuelles comme celle de Daniel et Catherine SOREAU qui a abouti après un effort soutenu sur une dizaine d'années. Insistant sur l'importance du patrimoine meudonnais avec l'Orangerie du Château, la Grande Perspective, le Hangar Y, il développa tout l'intérêt du partenariat entre région, département et ville pour mener à bien des restaurations d'une telle envergure, restaurations auxquelles il associe celles du Bas-Meudon qui retiennent évidemment toute l'attention du Conseil Général.

Succédant à Monsieur AUBERT, Monsieur le Maire Henry WOLF évoqua la famille de Daniel SOREAU et la première restauration entreprise, dès 1922, au Petit Bellevue par son grand père Abel LEFRANC, membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, spécialiste de la littérature du XVI<sup>ème</sup> siècle, de Rabelais notamment. Il remit à Daniel SOREAU et à son épouse le parchemin

attestant l'attribution du prix décerné par "Vieilles Maisons Françaises" et leur adressa ses félicitations pour cette distinction qui honore notre ville.

Avec émotion, Daniel SOREAU remercia Monsieur le Maire et exprima sa reconnaissance aux personnalités et à ses amis qui avaient bien voulu assister à cette manifestation. Il eut à coeur de souligner que la restauration qu'il avait personnellement poursuivie ne concerne qu'une partie d'un ensemble comportant d'autres vestiges architecturaux dignes d'intérêt (Logis des Gardes et la Ferme) et que ce tout fait partie intégrante d'un environnement exceptionnel qui est à préserver dans l'intérêt de la population de Meudon et de ses environs. Il rappela les enjeux que sont notamment, pour cette protection, la mise en valeur des coteaux et après le départ des usines Renault, l'aménagement du Val-de-Seine dans l'optique du développement de loisirs nautiques ainsi que l'organisation de cheminements piétonniers. Tous ces objectifs allant dans le sens de la réalisation du "Plan Vert Régional", Meudon, avec le "Parc des Hautes-Rives", la Grande Perspective et la forêt, devrait en être un maillon essentiel et exemplaire. Dans cet optique, Daniel SOREAU a indiqué que la circulation de transit, qui utilise actuellement la route des Gardes, devrait être orientée vers la nationale 118 ce qui serait facilité par la construction en souterrain de la voie rapide rive gauche de la Seine. Il termina alors son propos sous les applaudissements approbateurs de l'assistance.

Un sympathique buffet était dressé dans le jardin; il permit aux invités de prolonger par des entretiens particuliers cette très agréable réunion suscitée par une cause - la conservation du patrimoine - à laquelle notre Comité attache, comme on le sait, une très grande importance.

## COMPTE-RENDU D'UNE SOIRÉE RÉUSSIE

Au soir du 8 octobre, Simone MULOT pouvait être particulièrement satisfaite car ce n'était pas en vain qu'elle s'était donnée beaucoup de mal les semaines précédentes pour organiser le dîner de notre Comité à l'Orangerie du Château. Qu'on en juge : 174 personnes étaient attendues et commençaient à arriver vers 19 heures. Dès le franchissement de la lourde porte, chacun pouvait admirer, à droite, l'heureuse disposition de vingt tables rondes de huit personnes, réparties autour de la longue table d'honneur rectangulaire, toutes avec leurs nappes blanches resplendissant à la lumière des bougies qui, mêlées à une composition florale ornaient un décor tout en harmonie avec les voûtes séculaires de ce bâtiment exceptionnel. A gauche, sur un parquet, étaient dressées

pour un apéritif qui allaient se révéler plantureux de longues tables en équerre ménageant un espace propice aux rencontres avant le dîner. Vers 20h15, les convives étaient conviés à regagner la place qu'ils avaient pu repérer grâce à un plan des tables dressé près de l'entrée. Chacun trouvait alors devant lui un menu fort joliment décoré et la toute nouvelle plaquette du Comité, saines lectures pour attendre le service du premier plat.

Les conversations étaient animées lorsqu'avant le dessert, le Président Gérard ADER prit la parole principalement pour remercier de leur présence Monsieur le Maire et Madame WOLF, Monsieur le Maire-adjoint et Madame MARSEILLE ainsi que Monsieur Georges POISSON, Conservateur Général du Patrimoine dont il évoqua le rôle primordial à l'origine de la réhabilitation de la Grande Perspective. Il souhaita la bienvenue à Monsieur GATIER, récemment nommé Architecte en chef des Monuments Historiques, chargé des domaines nationaux de Meudon et de Saint-Cloud. Le président rendit hommage à ses collaborateurs membres du Bureau et, à juste titre, exprima des remerciements appuyés aux artisans de la réussite de cette soirée : Simone MULOT et Henri CLOUZEAU qui avait assuré la décoration de la salle, des tables et des menus.

Les services techniques de la Mairie dont le rôle avait été primordial dans la mise en place des équipements nécessités par cette soirée, ne furent pas oubliés par le président qui leur adressa de chaleureux remerciements.

La parole fut ensuite donnée à notre Vice-Président, Michel JANTZEN, Architecte en chef et Inspecteur Général des Monuments Historiques qui, avec la compétence qu'on lui connaît en la matière, retraça avec des diapositives les grandes étapes du Château et de la Grande Perspective et s'attacha à montrer sur des vues actuelles l'importance et l'intégration de ce vaste ensemble dans l'amphithéâtre de verdure de l'ouest parisien. Le hangar Y étant en cours de restauration, Michel JANTZEN insista sur l'intérêt d'un tel bâtiment unique au monde

d'après lui. Rappelant le rôle de Meudon dans l'aérostation et l'aéronautique, il exprima au passage le regret de la destruction, il y a quelques années de la maison où mourut le Colonel RENARD et emporta les applaudissements de l'assistance lorsqu'il conclut que le Hangar Y ne pouvait devenir autre chose qu'un musée de l'aérostation.

Il devait être 23h30 lorsque Michel JANTZEN acheva son propos, bientôt suivi par la musique qui entraînait les premiers danseurs vers le parquet prévu à cet effet, sur lequel ils purent évoluer jusqu'aux premières heures du lendemain.

Il serait injuste de terminer ce compte-rendu sans souligner qu'en dépit de difficultés matérielles inhérentes à l'absence d'installations adaptées à la restauration d'un grand nombre de personnes, Monsieur et Madame GODFROI, propriétaires de l'établissement "La Terrasse de l'Étang", et leur personnel ont accompli des prouesses en servant, dans les règles de l'art, un dîner d'une haute qualité qui mérite tous nos compliments car il a concouru bien évidemment au succès d'une manifestation qui restera longtemps dans nos souvenirs.

#### **INVITATION A UN DÉBAT SUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE DE BILLANCOURT**

Dans le cadre des réunions du groupe de Polytechniciens "X-ENVIRONNEMENT", notre Président Gérard ADER animera, le 7 décembre prochain, une séance relative à l'avenir du Val-de-Seine. Plusieurs personnalités, parmi lesquelles notre Vice-Président délégué, Daniel SOREAU, présenteront des exposés qui serviront de points de départ aux discussions.

Un nombre de places limité a été réservé par le président pour les membres de notre Comité qui souhaiteraient prendre part à cette réunion; ceux-ci sont priés de lire attentivement l'encart joint à ce bulletin afin de demander leur inscription.

## **POUR VOTRE AGENDA**

**Jeudi 19 janvier 1995 à 20 h 45**

***LE NUCLÉAIRE : ÉNERGIE DU XXI<sup>ème</sup> SIECLE?***

**Conférence par Monsieur Jean-Paul LANNEGRACE**

**Directeur-délégué à FRAMATOME**

**Centre René LEDUC**

**Paulette GAYRAL**

MICHEL DAMOUR

**TAPISSIER**

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES  
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 46.26.27.60 et 45.34.21.84

Le **Crédit Mutuel**

La banque et les assurances à la même adresse

22, RUE DE LA REPUBLIQUE, 92190 MEUDON - TEL. 46 26 39 13

**Crédit Mutuel**  
*une banque à qui parler*

**COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ**

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques

Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

**L. WACQUANT**

Tél. : 45.34.12.01

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON



**GARAGE RABELAIS**

**CITROEN MEUDON**

MÉCANIQUE - TOLERIE  
STATION SERVICE - VENTE

29-31, Boulevard des Nations-Unies  
MEUDON - 46.26.45.50